Fr. Robert LE GALL
par la Miséricorde divine
et l'autorité du Siège Apostolique
Archevêque de Toulouse
Métropolitain de la Province ecclésiastique de Toulouse

DÉCRET POUR LA CRÉATION DU PÔLE PROVINCIAL POUR LA LUTTE CONTRE LA PÉDOCRIMINALITÉ, LA PRÉVENTION DES ABUS DANS L'ÉGLISE, LA PROTECTION DES PERSONNES VULNÉRABLES ET LA PROMOTION DE LA DIGNITÉ HUMAINE

Attendues les résolutions votées par la Conférence Episcopale des Evêques de France,
Le 25 mars 2021 et le 9 novembre 2021,
Concernant
La prévention et la lutte contre les abus sexuels dans l'Église,

Attendu que les Évêques de la Province de Toulouse,
avec les Administrateurs des diocèses de Rodez et de Tarbes-Lourdes
réunis le 2 décembre 2021, au Séminaire Saint-Cyprien de Toulouse,
ont approuvé à l'unanimité le principe de la création d'un Pôle provincial Pôle provincial
pour la lutte contre la pédocriminalité, la prévention des abus dans l'Église,
la protection des personnes vulnérables et la promotion de la dignité humaine,

Nous décrétons

La création d'un Pôle provincial pour la lutte contre la pédocriminalité, la prévention des abus dans l'Église, la protection des personnes vulnérables et la promotion de la dignité humaine.

Ce Pôle aura notamment pour mission d'aider à la mise en place,
dans les diocèses de la Province, de procédures adaptées pour :
l'accueil et l'accompagnement des victimes,
la répression des abus et leur signalement,
la prévention, la formation et l'accompagnement
de l'ensemble des acteurs de l'Église, à tous niveaux.
Ce Pôle veillera à l'application des procédures
et à l'évaluation de leur mise en œuvre, de façon régulière.
Il travaillera sous l'autorité de l'Archevêque de Toulouse
et des Évêques de la Province,
en lien avec la Conférence des Évêques de France
et avec le Conseil de prévention et de lutte
contre la pédocriminalité.

Le présent décret prenant effet immédiatement.

À Toulouse, le 8 décembre 2021

+ / Robert Le Gall

Par Mandement
Jean-François GALINIER-PALLEROLA
Chancelier